Station 5 – Le bureau du procureur général

Religion et pouvoir au service de la justice

Vous vous trouvez actuellement dans le bureau du procureur général de la cour d'appel. Cette pièce était dès la conception du bâtiment prévue pour accueillir cette fonction.

Avant la Révolution française, sous l'Ancien régime le procureur était appelé « procureur du roi ». À l'époque, le parquet (ou les « gens du roi ») avait pour mission de veiller à l'application de la loi pénale et au bon fonctionnement de la justice royale. Aujourd'hui, le procureur général de la cour d'appel a toujours pour rôle de garantir l'application de la loi pénale dans le ressort judiciaire et de superviser les parquets des juridictions de première instance qui sont placés sous son autorité directe.

Le bureau est orné d'une œuvre remarquable : le Christ du Conseil souverain d'Alsace, une sculpture-tableau du XVIIIe siècle, encadrée de bois doré et classée monument historique. Il aurait été offert par Louis XIV au procureur du roi. Ce Christ, présent dans l'enceinte d'une juridiction aujourd'hui laïque, rappelle la prééminence de l'Eglise dans la justice de l'Ancien régime, y compris au sein des juridictions civiles.

À l'époque du Conseil souverain d'Alsace, comme le souligne l'historien Claude Muller :

« *L'homme de loi est forcément un homme de foi… Le droit laïc et le droit canon forment un tout*. »

Une gravure aquarellée par Valentin Michel Holdt en 1773, exposée au musée Unterlinden de Colmar, s'intitule « Le Conseil souverain d'Alsace créé par un Édit de 1657 ». À l'origine, cette gravure, réalisée par Jean-Michel Papillon (1698-1776), un spécialiste de la xylographie, était éditée par le Conseil souverain lui-même. On y voit un Christ encadré dominant la salle d'audience, très similaire à celui présent dans ce bureau.

Le Christ du Conseil souverain porte une inscription en latin : « Emitte lucem tuam et veritatem (« Répands ta lumière et ta vérité »). Cette phrase résume à elle seule la mission du procureur général : éclairer la justice par la vérité.

Ce crucifix est également une manifestation de l'exclusivité catholique du conseil souverain où il était exposé. Lorsque l'Alsace commence à être progressivement intégrée au Royaume de France en 1648, sa situation religieuse est d'une rare diversité avec près d'un tiers de la population de confession protestante. Après plusieurs tentatives infructueuses de convertir de gré ou de force les populations récalcitrantes au catholicisme, Louis XIV choisit le pragmatisme. Le roi décide en effet de ne pas appliquer la révocation de l'édit de Nantes – un édit de tolérance religieuse pris par son grand-père Henri IV – pour ses sujets alsaciens.

© Cour d'appel de Colmar 2026

Une des conséquences de cette décision fera de la région le principal foyer du judaïsme dans le royaume de France à la veille de la Révolution.

Les quelques magistrats protestants furent néanmoins écartés de toute fonction juridictionnelle dans la province. Le conseil souverain d'Alsace était composé principalement de magistrats français, non germanophones et surtout exclusivement catholiques afin de garantir la défense des intérêts de la couronne française dans ce territoire récemment intégré au royaume de France.

La présence de ce crucifix dans le bureau du procureur général, dans une région où le concordat napoléonien est toujours en vigueur est un témoin de l'histoire complexe de la région vis-à-vis du fait religieux. Sa taille et son faste sont proportionnels à la nécessité pour le roi de France d'affirmer sans équivoque une prééminence catholique qui n'allait pas de soi.

Le bureau du procureur général est équipé d'un ensemble de mobilier mural, dont un lave-main en cuivre martelé similaire à celui présent dans le bureau de la première présidence. Ce détail reflète l'attention portée à l'ergonomie et mais surtout au prestige de l'occupant des lieux. En effet, si l'intégralité des pièces de la cour d'appel était dès l'origine équipée de lavabos, ces derniers sont d'aspect bien plus sobre, en faïence doublée de marbre.

La bibliothèque murale attire l'attention par ses ferrures de fermeture martelées en métal évoquant un papillon de nuit, tantôt ailes ouvertes, tantôt refermées, dans l'esprit de Art nouveau ou *Jugenstil* pour sa version allemande.

Que symbolise ce papillon ? Peut-être un crépuscule, un état d'entre-deux, ou encore les questions philosophiques sur la nature humaine auxquelles les magistrats du parquet sont confrontés dans l'exercice de leur profession. En l'absence de documents d'archives, il est impossible de savoir si cette idée est celle d'Edouard Schimpf ou d'un artisan inspiré du Cercle Saint-Léonard (ou Leonardsau), un groupe d'artistes alsaciens.

Le mobilier et la décoration de ce bureau sont personnalisés pour refléter la fonction de son occupant. Chaque détail, des symboles religieux aux éléments pratiques, rappelle que ce lieu est consacré à l'administration de la justice et d'un ressort judiciaire.

© Cour d'appel de Colmar 2026